

MAIRIE

23460 SAINT PIERRE BELLEVUE ☎ 05.55.64.95.31

Saint Pierre Bellevue, le 27 janvier 2023.

**COMPTE-RENDU
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JANVIER 2023**

Le Conseil Municipal s'est réuni à 18h00 sous la présidence de M. Nourrisseau, Maire.

Mesdames Brusson, Coudert et Calvet, Messieurs Binette, Nourrisseau, Bredier, Dubois et Foucault étaient présents.

Excusé : Monsieur Polla (procuration à M. Foucault).

Secrétaire de séance : M. Dubois.

⇒ Adoption du procès-verbal de la réunion précédente

Le compte-rendu de la précédente réunion, ne soulevant aucune observation, est adopté à l'unanimité.

⇒ Demande de participation à la création d'un city-stade et d'une aire de jeux à Royère de Vassivière

Messieurs Anthony Buys et Jean-Jacques Bord, conseillers municipaux à Royère de Vassivière, sont venus présenter aux membres du Conseil municipal un projet de création d'un city-stade et d'une aire de jeux à proximité de la gendarmerie et de la maison de retraite de Royère de Vassivière, qui s'élève à 75 000 € HT et pour lequel l'autofinancement serait de 27 000 €. Ils sollicitent toutes les communes environnantes pour une participation au financement de cette structure qui profitera notamment aux élèves de l'école, aux associations, aux résidents de l'ehpad.

Les membres du Conseil municipal décident à l'unanimité de donner un accord de principe pour participer à ce projet. Le montant et les modalités de cette participation restent à définir.

⇒ Remplacement du fourneau de l'auberge du Compeix

M. Loïc Bord a présenté aux élus les deux devis qu'il a obtenus pour le remplacement du fourneau :

- Proxifroid 14 811,95 € TTC

- Tout pour le froid 15 985,20 € TTC

Le matériel proposé dans les deux devis est sensiblement identique, Tout pour le froid propose la marque Electrolux, très connue, Proxifroid vend du matériel Angela Po. Les tarifs de dépannage (tarif horaire et déplacement) sont moins élevés chez Tout pour le froid et Loïc confirme leur sérieux dans le service après-vente.

M. Bord quitte la salle de réunion et les membres du Conseil municipal, après discussions, décident à l'unanimité de remplacer le fourneau de l'auberge du Compeix et d'accepter la proposition de Tout pour le froid. Le loyer ne sera pas revu à la hausse à cette occasion, plutôt en cas d'agrandissement.

⇒ Dépense d'investissement avant le vote du BP 2023

Ainsi que le code général des collectivités territoriales le permet, le conseil autorise Monsieur le Maire à engager ou mandater la dépense d'investissement liée à l'acquisition du fourneau de l'auberge du Compeix, pour un montant de 15 985,20 € TTC, avant le vote du budget primitif 2023.

⇒ Passation du contrat d'assurance statutaire du personnel

Le conseil municipal accepte à l'unanimité la signature du contrat d'assurance statutaire du personnel auprès de la CNP pour 2023. Un devis a été demandé auprès d'Aviva courant 2021 mais la compagnie ne propose pas cette garantie.

⇒ QUESTIONS DIVERSES

- M. Binette indique qu'une partie du mur d'enceinte du cimetière de Saint Pierre Bellevue (située dans le bas du cimetière), menace de s'effondrer. Le mur devant la mairie est à rejoiner, contact sera pris avec l'UTT de Bourgneuf pour une éventuelle prise en charge des caniveaux. Il conviendra aussi de se renseigner pour le mur en pierres situé entre l'auberge du Compeix et la propriété de M. Bayle, dont une partie s'est écroulée.
- M. Dubois évoque la nécessité de remplacer la sono de la salle polyvalente, vétuste et inadaptée aux technologies nouvelles. Des devis vont être demandés.
- Mme Coudert demande pourquoi une cérémonie de vœux n'a pas été organisée cette année dans notre commune. M. Nourrisseau répond que les communes voisines avaient déjà calé leurs dates de cérémonie, il conviendra de s'y prendre plus tôt pour une autre année.
- Mme Coudert demande suite à la délibération prise en conseil municipal et la pétition contre le projet éolien sur la commune de Saint Pierre Bellevue si un courrier de demande de retrait du projet et d'information du refus des élus de ce projet a été adressé à EDF renouvelables. M. Nourrisseau indique qu'EDF renouvelables a été informé du contenu de la délibération prise le 19 mai 2022, c'est l'association Vithec qui sollicite la municipalité pour l'envoi de ce courrier, cela n'a pas été fait. A ce jour pas de nouvelles d'EDF renouvelables.
- M. Binette demande à quel moment faudra t'il se prononcer sur le projet d'Iberdrola d'implantation d'éoliennes sur Saint Pardoux Morterolles. M. le Maire indique qu'une délibération devra être prise au cours du premier trimestre 2023 concernant la demande de passage sur un chemin communal.
- Mme Brusson demande si la date de rendez vous avec le SDEC a été fixée pour faire le point sur le diagnostic réalisé dans les appartements de la commune. M. Nourrisseau informera les élus de la date retenue
- Du lundi 30 janvier au vendredi 03 février 2023, nous accueillons au secrétariat de mairie Louise Gatard, élève de 3^{ème} pour son stage de découverte.